

Sommaire de votre programme d'épargne-retraite collectif des employés de Amynta Group

Objectif de votre programme

Votre programme vous offre des outils et services qui vous aideront à atteindre vos objectifs de retraite et fait donc partie de la stratégie globale de planification de votre retraite. Les cotisations et les revenus de placement qu'elles génèrent s'accumulent à l'abri de l'impôt, ce qui devrait vous permettre d'épargner davantage pour votre retraite. Le présent document offre un aperçu du régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER) et du régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) établis par votre promoteur de régime.

Principales dispositions

	REER	RPDB
Nom de l'employeur	Amynta Group	
Numéro de groupe	G007158	
Conditions d'admissibilité	Tous les employés après 3 mois de service continu	Tous les employés après 12 mois de service continu
Participation	Facultative	Facultative
Cotisations salariales	Vous pouvez cotiser jusqu'à 7 % de votre salaire (salaire de base, commissions et vacances) Vous pouvez cotiser jusqu'à concurrence de votre plafond annuel indiqué sur l'avis de cotisation que vous recevez en réponse à votre déclaration de revenus annuelle.	Sans objet
REER au conjoint	Vous pouvez cotiser au nom de votre conjoint.	Sans objet
Cotisations volontaires	Permis	Sans objet
Cotisations patronales	Sans objet	L'employeur cotisera un montant qui s'établit sur ses bénéfices. Le promoteur du régime versera un montant égale à 50 % de la cotisation requise du participant au régime, jusqu'à un maximum de 3,5 % du salaire du participant. (après 12 mois de service continu).

	REER	RPDB
Acquisition	Immédiate	Cessation d'emploi : 2 ans de participation Retraite : immédiate Décès : immédiate
Retraits en cours d'emploi	Cotisations salariales : uniquement pour le Régime d'accèsion à la propriété (RAP) ou le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) Cotisations volontaires : permis	Non permis
Transfert d'un autre régime admissible	Permis	
Directives de placement	Vous décidez comment investir vos cotisations.	
Fonds par défaut	LifePath® BlackRock® Indiciel (le plus près de 65 ans). <i>BlackRock® est une marque de commerce déposée de BlackRock, Inc. Utilisation sous licence.</i> <i>LifePath® est une marque de commerce déposée de BlackRock Institutional Trust Company, N.A. Utilisation autorisée.</i>	

Frais

Fonds offerts et frais de placement	Pour connaître les fonds offerts dans le cadre de votre régime et les frais de placement de ces fonds, nous vous invitons à consulter notre site web au www.dsf.ca/participant ou l'application Omni Desjardins sous Mon compte > Mes placements > Options de placement , ou appeler notre Centre de contact avec la clientèle.
Frais de gestion	Les frais de gestion représentent les frais liés à la gestion et à l'administration du régime. Ils sont déduits de la valeur marchande des fonds. 0,91 %
Frais pour retrait en cours d'emploi	25 \$ chacun 50 \$ chacun pour un transfert externe (aucuns frais pour un transfert vers une institution reliée à Desjardins)
Frais de duplicata reçu REER et feuillets fiscaux	10 \$ par copie papier Note : les feuillets fiscaux et reçus sont disponibles sans frais sur le site web participant.
Autres frais	D'autres frais peuvent s'appliquer pour les demandes particulières ou exceptionnelles. Pour en savoir plus, communiquez avec notre Centre de contact avec la clientèle.

Le présent document est une description sommaire de votre programme et de ses règles. Il ne crée ni ne donne aucun droit contractuel. Pour obtenir d'autres renseignements sur votre programme veuillez communiquer avec le Centre de contact à la clientèle de Desjardins Assurances au 1-888-513-8665 ou consulter les documents « **Renseignements supplémentaires à propos du Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER) et du Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)** » disponibles sur notre site web à l'adresse **www.dsf.ca/participant** ou via l'application **Omni Desjardins** sous **Mes relevés et documents > Documents et formulaires. Documents et formulaires.**